

La Vie en Wirecard

De fortes analyses financières en espagnol et de faibles allégations en français

#Wirecard #Munich

Interrogation de l'ancienne collaboratrice comptable Maria Lacruz-Muniz et de l'Executive Board Advisor Frederic Huber en tant que témoins le 2 mai 2024.

Les faits mentionnés ici ne garantissent pas un compte-rendu complet de l'audition, ils servent à prendre connaissance en détail de l'audition des témoins de Wirecard. Des erreurs mineures ont pu se glisser en raison de la complexité et de la rapidité parfois verbale des questions et de la présentation des témoins. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse news@sun24.news si vous avez des améliorations à apporter ou des ajouts importants à suggérer.

Dès le début, l'audience principale est suspendue suite à une demande de la défense d'Oliver Bellenhaus. Les juges principaux quittent la salle d'audience avec la défense d'Oliver Bellenhaus. Après quelques minutes, les juges reviennent et déclarent qu'une demande d'interrogatoire anticipé en début de semaine prochaine du dénonciateur de Wirecard, Pav Gill, qui se trouve actuellement en Allemagne pour une conférence, est rejetée.

Il est fait référence à la programmation de l'interrogatoire de Pav Gill en août 2024. Ensuite, il y a un bref entretien privé d'Oliver Bellenhaus avec le juge. Ce n'est qu'ensuite que le témoin Maria Lacruz-Muniz est assermenté et interrogé.

Née dans la belle ville de Santander, au nord de l'Espagne, Maria Lacruz-Muniz occupait un poste clé au sein du département comptable de Wirecard. En tant que lien entre le service juridique et le service comptable, elle était responsable de l'évaluation de l'impact des contrats et de leurs modifications sur les comptes de la société.

Après de nombreuses questions, elle est confrontée à l'antidatage de contrats chez le partenaire tiers PayEasy. Avec un net accent espagnol et dans un allemand par ailleurs très bon, elle fait savoir que ces faits étaient parfois "*ssslampick*" dans les contrats. Elle est interrogée sur plusieurs contrats de tiers partenaires de 2020. Comment a-t-elle obtenu des informations sur les modifications de contrats ? Réponse : "*La plupart du temps par Oliver Bellenhaus*".

Le juge la confronte aux explications qu'elle a données lors de son interrogatoire par le ministère public en 2020/21, à savoir qu'elle avait dit que TPA comptabilisait les décomptes dans l'outil de consignation et non dans le décompte, qu'est-ce que cela signifiait ? Elle répond calmement et de manière compétente que cela concerne la facture G V, que les données sur les acquéreurs arrivaient souvent en retard, qu'elles étaient saisies dans des outils logiciels appelés outils de consolidation.

Elle n'était pas directement impliquée dans les processus de facturation, mais était présente lors de grandes réunions où *il fallait* souvent "*attendre les chiffres*". Monsieur von Erffa vérifiait également les chiffres, elle était souvent en consultation avec lui.

Le juge fait savoir que M. von Erffa a dit qu'Oliver Bellenhaus avait toute une équipe sous ses ordres et lui demande si elle peut le confirmer. Tout à fait, dit-elle, elle a également perçu qu'il n'était pas possible que le contrôle de la qualité des contrats soit effectué par le service comptable, car c'était la tâche du service juridique.

Des rapports trimestriels et des rapports trimestriels préliminaires ont été publiés, quelle était la différence ? Lacruz-Muniz explique que les chiffres devaient être rassemblés dans différents départements et que pour certains d'entre eux, cela prenait naturellement un peu plus de temps, d'où les rapports provisoires. Une fois tous les chiffres et données rassemblés, le rapport trimestriel définitif était rédigé et signé à partir d'un rapport provisoire.

On lui demande si les chiffres des partenaires TPA étaient déjà disponibles dans les rapports provisoires. La plupart du temps, oui, répond-elle. Le juge pense que M. Franke est allé voir le Dr Braun avec des listes Excel sans M. von Erffa avec des chiffres, si elle sait quels étaient ces chiffres. Elle n'en avait aucune connaissance.

Savait-elle qu'il existait des comptes fiduciaires et que de nouvelles fiduciaires avaient été créées pour des partenaires tiers ? Oui, cela se faisait en général, car on pouvait comptabiliser les bénéfices de différentes manières. Les comptes fiduciaires étaient présentés comme des liquidités, ce qui n'est pas différent d'un compte bancaire propre. Il n'était pas nécessaire d'indiquer dans le bilan de la banque s'il y avait de l'argent. La plupart du temps, les modifications des comptes fiduciaires étaient dues à des changements dans les contrats avec les acquéreurs.

Le juge demande à l'experte comptable s'il existait des mécanismes de sécurité pour ces comptes fiduciaires, car on ne veut pas que celui qui donne des garanties ait un accès illimité aux comptes. Oui, il y en avait, répond Maria Lacruz-Muniz, Wirecard ne pouvait pas simplement faire un virement en ligne à partir de ces comptes fiduciaires, il fallait s'adresser au fiduciaire. En outre, les montants en litige étaient bloqués, Wirecard n'avait accès qu'aux montants qui n'étaient pas bloqués en raison de faits quelconques d'un commerçant.

Lors de son interrogatoire il y a quelques années, le témoin aurait dit que *"les comptes fiduciaires étaient également utilisés dans d'autres modèles commerciaux"*. Après avoir un peu réfléchi, elle répond de manière crédible qu'elle ne se souvient pas d'une telle chose.

Elle est confrontée par le juge dans un courriel du 1er août 2018 concernant un achat de logiciel de 3 millions d'euros par le TPA Senjo, l'acheteur étant Card Systems Middle East. Elle demande si elle a remarqué que ce logiciel a été revendu à Ruprecht von Al-Alam, que cela représentait 7,6 millions d'euros et qu'il y avait différentes écritures à ce sujet. Le juge montre d'autres e-mails avec des faits qui se situent au-delà des responsabilités du témoin.

L'une de ces conversations dit : "**Le CSME veut carrément 10 millions d'euros pour un logiciel que nous avons acheté pour 7 millions à Al-Alam**". Pour des raisons que le juge omet, Von Erffa se serait engagé à vendre le logiciel à la WUKI, ce que Kai-Oliver Zitzmann aurait contribué à exécuter.

En ce qui concerne le Softbank Deal, elle a fait appel à un professeur de l'université et des expertises ont été demandées. Le juge montre comment, dans un courriel, le témoin était en désaccord avec Dagmar Schneider et d'autres. Le témoin explique qu'elle ne sait plus exactement pourquoi il y a eu ce désaccord, mais qu'il en était de même pour une conversation téléphonique avec Madame Häuser-Axner mentionnée par le juge il y a quatre ans. Des comportements de M. von Erffa ont été relevés, le témoin n'a pas eu, dans la mesure du possible, d'expériences frappantes avec von Erffa.

A la pause de midi, l'audition de Maria Lacruz-Muniz est interrompue et reprend l'après-midi. Pour des raisons de délais et de coûts, c'est d'abord l'Executive Board Advisor Frederic Huber qui est interrogé, pour lequel une traductrice en français a été désignée dans un délai déterminé. Huber, français d'origine et âgé de 39 ans, était placé sous la responsabilité de Susanne Steidl, vice-présidente en charge des affaires informatiques, qui l'employait comme conseiller interne pour différents rapports. Il a rejoint Wirecard début janvier 2020, après avoir travaillé chez Intel à Munich à un poste similaire. Au total, il a passé 8 mois chez Wirecard, jusqu'en août 2020.

Les activités de Huber sous et pour Mme Steidl avaient plusieurs aspects, il coordonnait à cet effet différentes affaires VP, il transmettait des informations à Steidl. Au total, il a ainsi eu à superviser 30 à 40 programmes/projets majeurs relevant de la compétence de Mme Steidl. Sa tâche consistait à les observer, à les suivre et à en rendre compte. A-t-il eu à faire à Merchant Cash Advance (MCA) ou Payment Receivable Finance ? Réponse : "**Non, rien du tout**". Il n'avait entendu parler des partenaires

tiers Senjo, Al-Alam et PayEasy que par la presse.

Lors de son interrogatoire par le parquet il y a quelques années, Frédéric Huber a notamment déclaré que *"les gens devaient plutôt être qualifiés de peu fiables, c'est-à-dire les équipes sous la direction de Mme Steidl"*. Plus loin : *"Steidl était plutôt un esprit libre, elle faisait confiance à peu de gens. La seule personne de confiance était Carmen Schöffthaler, elle a travaillé longtemps avec elle"*. En principe, elle avait peu de confiance au sein des équipes, il y avait là, selon Huber , *"des gens plutôt peu fiables"*. Cela ne dit rien sur leur compétence, ils ne pouvaient souvent pas remplir leur rôle et étaient donc dépassés. Steidl avait une grande confiance en Sebastian Krahe, moins en Sandra Meermann-Hying, selon Huber.

Le juge pose quelques questions concernant un 'Product Tech Monthly Overview', de tels rapports ont été régulièrement établis par Huber. On y détermine les volumes de transactions qui sont corrects après vérification des acquisitions/issues. Les transactions de la Wirecard Bank n'y figuraient pas. Huber estime qu'en gros, il y avait deux systèmes informatiques différents chez Wirecard. Il n'a jamais vraiment comparé *"la concordance entre les chiffres de notre rapport et les informations de la presse"*. Pour Steidl, l'important était de savoir quels étaient les chiffres d'affaires dont elle était responsable. Huber n'était pas chargé par elle de les observer pour l'ensemble du groupe.

Pendant l'activité de Huber, Steidl était particulièrement occupé à unifier différentes plates-formes informatiques Wirecard. Alors qu'un tonnerre d'orage se fait entendre dans le bunker souterrain du tribunal, l'avocate d'Oliver Bellenhaus intervient et demande s'il est possible de fermer les fenêtres et de régler la ventilation sur une température plus élevée. Huber explique ensuite qu'entre 2016 et 2020, plusieurs plateformes informatiques ont été regroupées en raison de différentes acquisitions réalisées au

cours des années précédentes. Le reporting a été adapté en conséquence.

Le juge demande ensuite à Huber s'il savait que le comité directeur allait être restructuré avec un CSO et un CCO. Il ne l'a appris que lors de quelques entretiens avec le CEO par intérim James Freis. Le juge jette sur le projecteur un plan du conseil de surveillance dans lequel sont énumérées les futures responsabilités pour un poste de CSO et de CCO. Selon ce plan, Jan Marsalek devait conserver les responsabilités pour les partenaires tiers et être plus ou moins déchargé de toutes les autres fonctions. Steidl n'en a jamais parlé à Huber.

Il aurait vu Von Erffa une dizaine de fois en tout. Le juge confronte Huber à ses déclarations au parquet. Il y aurait décrit von Erffa comme étant, je cite, *"colérique et sexiste"*. Il lui demande s'il peut expliquer ce qu'il entend exactement par là. Huber est visiblement gêné par cette déclaration, il explique immédiatement qu'il *"souhaite préciser qu'il a perdu son travail chez Wirecard à l'époque de la déclaration, je suis désolé"*, il était bouleversé à l'époque.

Le juge demande ensuite si von Erffa était colérique et sexiste ou non. Huber répond : *"Pas avec moi, on a beaucoup discuté avec d'autres personnes à l'époque de l'insolvabilité et commenté des articles de presse"*. Il ajoute qu'il faut donc considérer ses déclarations au parquet dans ce contexte.

Le juge continue d'insister pour savoir s'il a eu des expériences personnelles avec le comportement prétendument colérique et sexiste de von Erffa. Huber réfléchit plus longtemps, il a eu des entretiens avec des personnes plutôt calmes dans le domaine de la finance, qui lui en ont parlé. Personnellement, il n'a pas eu de telles expériences avec von Erffa. Le juge demande ensuite s'il s'est passé quelque chose, pourquoi von Erffa a-t-il été qualifié de 'sexiste' ?

Huber dit qu'il ne se souvient plus exactement, qu'il est lui-même surpris aujourd'hui d'avoir écrit une telle chose à l'époque. Le juge continue de citer l'interrogatoire écrit de Huber, selon lequel von Erffa *était "incompétent"*, qu'il avait *"une mauvaise réputation"*. Huber pense maintenant soudainement : *"Oui"*.

On demande à Frederic Huber comment s'est manifestée la prétendue incompetence de von Erffa, a-t-on discuté de sujets techniques ? Huber répond qu'il n'était pas directement impliqué dans les affaires financières, mais qu'il a parfois participé à des réunions avec des conseillers externes et qu'il a été étonné par les points de discussion abordés par von Erffa. Ce n'étaient *"pas les points qui devraient être les plus importants à ce niveau de compétence"*.

Peut-il citer un exemple ? Huber pense que lorsqu'il s'agissait par exemple d'attribuer des moyens au sein d'une équipe. Si plusieurs personnes devaient s'y ajouter, certaines questions de technique financière concernant l'ajout de nouveaux conseillers seraient importantes. Cela doit être une priorité absolue. Les équipes de Steidl étaient parfois grandes. Il a interrogé von Erffa à ce sujet. Dans les groupes, cela est formulé de manière très précise, ce qu'il faut faire à ce sujet. Huber n'a pas pu le constater, c'est pourquoi il estime que von Erffa n *'est pas compétent*.

Huber est finalement interrogé par le juge sur les dynamiques du comité directeur. Trois d'entre eux avaient leurs bureaux au même étage, Steidl, le CFO et le CEO communiquaient très efficacement. Marsalek était dans le bâtiment d'à côté. Huber l'aurait vu peut-être trois fois au total pendant son séjour chez Wirecard.

L'avocat de Von Erffa prend ensuite le relais, Huber est à nouveau interrogé sur son appréciation d'un von Erffas "*colérique*". Huber dit maintenant qu'il "*ne lui reproche rien personnellement, il faut voir cela dans le contexte*". Von Erffa demande ensuite à Huber s'il était au courant de la réorganisation du système de facturation, qui visait à "*uniformiser les systèmes informatiques*". Huber le confirme.

Il est ensuite interrogé sur un autre Executive Advisor du nom d'Engelsberger, qui était assis à côté de lui dans son bureau pour une courte durée et qui rédigeait des rapports pour le CEO. Le Dr Braun demande enfin si Huber se souvient de la réunion en salle de réunion de mai 2020(?) sur les activités des partenaires tiers. Il confirme qu'une telle réunion a bien eu lieu et que Mme Steidl y a parlé du TPA Business. Huber n'est ensuite pas assermenté, il quitte la salle d'audience avec sa traductrice française.

La collaboratrice financière Maria Lacruz-Muniz est ensuite réintroduite dans la salle d'audience pour y être interrogée. Elle est ensuite interrogée sur les antedatages dans les contrats et répète qu'elle n'était pas responsable de la rédaction des contrats. Lorsqu'elle découvrait de telles incohérences de datation dans les contrats, elle les signalait. En ce qui concerne l'affaire TPA, elle a parlé avec von Erffa, M. Zitzmann et une Diana.

Elle a également appris que certains TPA avaient été revalorisés en termes de risques. Lacruz est ensuite interrogée sur les processus et les canaux de communication concernant ses analyses de bilan ; elle répond la plupart du temps clairement et toujours en distinguant clairement ses activités de celles des autres.

Le Dr Braun lit une conversation où il est dit d'un Monsieur Fichtelberger : "*Je voudrais souligner que la première main de l'information venait en fait le plus souvent d'Oliver Bellenhaus et de Jan Marsalek*". Si Bellenhaus lui a expliqué qui s'occuperait de la distribution. Lacruz répond qu'Oliver Bellenhaus lui a expliqué qu'il y avait "*des agrégateurs, cela permettait de déplacer des millions de chiffre d'affaires, mais qu'on n'avait pas besoin de milliers de collaborateurs pour cela, une poignée suffisait*". Elle est interrogée par le Dr Braun sur une collaboratrice de l'équipe d'Oliver Bellenhaus à Dubaï, une Nabila de son prénom, responsable des affaires juridiques. Lacruz confirme avoir eu des contacts avec elle.

Elle est ensuite interrogée par le Dr Braun sur les améliorations de la notation, pour PayEasy, la 'Probability of Default' était de 4,5% au 1er janvier 2018, elle était de 2,82% au 31 décembre 2018. Que pense-t-elle du rating de 2.82%, bon ou mauvais ? Lacruz pense que la plupart des particuliers ont un meilleur chèque. Le témoin n'est pas assermenté à 16h35.

Pour finir, il y a une courte discussion entre le juge et la défense du Dr Braun. Le juge annonce qu'il s'est brièvement entretenu avec Me Dierlamm il y a quelques jours, le juge regarde le Dr Braun et lui demande, je cite, **"si vous avez un avocat ou non"**.

Maître Krausslach, qui est restée assise tout le temps à côté de Dr. Braun et qui a elle-même posé des questions, prend le micro et dit, **"alors, Monsieur le Président, je suis quand même assise ici et je défends Dr"**. Le juge dit qu'il veut savoir quand et si Monsieur Dierlamm et sa collègue Madame Meyer reviendront maintenant, il lui a été promis par Dierlamm d'être appelé ces jours-ci pour clarifier cela. L'avocate Krausslach dit que **"Monsieur Dierlamm vous contactera demain matin"**. Le juge répond qu'il attendra encore jusqu'à demain et qu'il agira ensuite.

L'avocat de Von Erffa demande en outre le huis clos pour un rapport d'expertise commandé lundi prochain, un **"spécialiste de l'autisme"** a été convoqué et présentera son évaluation. Le juge accepte cette demande à contrecœur. L'audience est ensuite close.

<https://www.sun24.news/fr/la-vie-en-wirecard-de-fortes-analyses-financieres-en-espagnol-et-de-faibles-allegations-en-francais.html>